

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 568

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Correspondance

Le renchérissement du coût de la vie et l'impôt sur l'alcool

N. D. L. R. — A la suite de la discussion qui s'est engagée sur ce sujet, lors de la récente Conférence des présidentes des Frauenzentralen à Genève, Mme E. Kriehenbühl a bien voulu nous envoyer les précisions suivantes, dont nous la remercions bien vivement.

Montreux, le 22 avril 1940.

Mademoiselle la Rédactrice,

Pour répondre à la demande qui m'a été faite, je vous envoie ci-après les données relatives à la très forte augmentation du prix des denrées alimentaires, que, dans le cours de mes fonctions de dirigeante d'un grand hôtel, j'ai observée ces dernières années.

Cette augmentation, nous l'avons constatée très forte aussi dans le prix des marchandises de la branche textile et dans celle du combustible.

Voici les prix que nous payons actuellement comparés à ceux de 1935 pour les marchandises les plus nécessaires dans le ménage. Nos fournisseurs,

les mêmes qu'en 1935, peuvent en donner la preuve.

Denrées alimentaires 1935		1940 Augmentation en %	
Farine	Fr. 30.—	Fr. 55.—	les % Kg. 88 %
Pâtes (macaronis etc.)	44.—	85.—	98 %
Riz	33.—	55.—	66 %
Sucre (poudre)	25.—	66.—	164 %
Sucre (moreceaux)	38.—	80.—	118 %
Huile	95.—	210.—	121 %
Savon mou	39.—	76.—	92 %
Thé	5.80	7.80 le Kg.	34 %
Café	2.60	3.10	19 %
Toiles, coton			augmentation 25 %
Toiles, fil			50 %
Laines			65 %
Charbon (Coke)	Fr. 55.50	Fr. 106.—	la tonne

Ces marchandises achetées pour la plupart dans les pays à change dévalué sont arrivées à la frontière suisse à des prix peu ou pas augmentés grâce à la capacité d'achat du franc suisse.

L'augmentation exagérée des droits d'entrée fait de la Suisse le pays où les denrées alimentaires sont le plus chères.

Voici les tarifs de quelques produits qui n'ont été remis de source sûre, comparés à ceux d'un certain nombre d'années en arrière.

1921		actuellement
Thé en caisse	Fr. 50.—	par % Kg Fr. 100.— 100 %
Café	" 5.—	" 50.— 900 %
Huile	1928	" 10.— " +68.— 700 %

Nous constatons d'autre part, ainsi que l'a relevé l'Alliance des Sociétés Féminines dans sa requête aux membres des Chambres Fédérales, que la bière est restée intouchable ; l'impôt depuis 1936 n'a pas augmenté, il est resté à Fr. 12.— par hl. alors que le programme financier élaboré

en 1936 permet aux Chambres Fédérales d'augmenter cet impôt à Fr. 21.— l'hl. Et que penser des facilités accordées aux vins étrangers au détriment de ceux du pays ? Près de 1.000.000 de hl. pénètrent dans les milieux les plus modestes grâce à leur prix bon marché.

Alors que le problème de nos finances se pose angoissant devant le peuple suisse, que le fisc cherche avidement de nouvelles ressources, que le prix de la plupart des aliments de première nécessité augmente dans des proportions considérables, contrairement à l'article 29 de la Constitution qui veut que ceux-ci soient à l'abri des charges fiscales, il est inadmissible que les produits d'origine étrangère bénéficient de la protection de nos autorités. Des mesures s'imposent afin que cesse ce scandale.

Il n'y a pas seulement la question de l'apport de plusieurs dizaines de millions de francs qui entre en ligne de compte, mais aussi et surtout la répercussion qu'aurait une augmentation du prix de la bière sur la consommation des produits du chez nous, lait, jus de fruits de nos vignes et de nos vergers.

On raconte que les Anglais ont payé leur guerre au moyen de l'impôt sur l'alcool » écrivait une plume autorisée. La chope de bière y coûte 6, 8, 10 et 12 francs et les boissons distillées 12 fois plus cher que chez nous. Par contre les aliments ont peu ou pas augmenté, des « milk bar » se dressent dans tous les coins de rue et le kilo de beurre coûte Fr. 2.50 de notre monnaie.

Faut-il renoncer à voir passer l'intérêt général avant les intérêts privés ? Grâce question si l'on en considère le côté spirituel et moral.

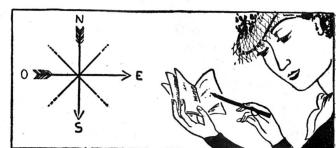
E. K.

Mme Wiblé, pouvoirs s'interpréter sans accessoires ni décors, indifféremment par des filles ou des garçons selon les classes dont on dispose, le port du masque facilitant les travestis et les rôles âgés. Le procédé est ingénier, il développe l'imagination, le scrupule du détail exact et le goût de la lecture.

Les masques, copiés d'après l'antique, avaient été remarquablement exécutés par Mme Renée Gaillard.

La mise en scène, réglée avec beaucoup d'intelligence et d'adresse par Mme Gabrielle Combès, contribua à donner à cette soirée un charme tout particulier de naturel et de bonne gracie.

MARIEL.



Carnet de la Quinzaine

Mardi 14 mai:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin, Lycée-Club, 12, Etraz, 20 h. 30 : Assemblée générale annuelle : Partie administrative. *Notre neutralité*, conférence publique et gratuite, par M. G. Wagner, ancien ministre de Suisse à Rome.

Id.: GENÈVE: Service Social Volontaire, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 : Assemblée générale : Partie administrative. *Le statut juridique de la femme*, conférence par Mme Alice Arnold, Dr. en droit.

Jeudi 16 mai:

LA CHAUX-DE-FONDS : Groupe suffragiste, Cercle Sapin, 20 h. 15 : *Le vote des femmes en Suisse, réponse au Conseil d'Etat*, conférence par Mme Gourd (Genève).

Vendredi 17 mai:

GENÈVE: Section sociale du Lycée-Club, rue des Chaudronniers, 1, 17 h. 30 : *Le Service complémentaire féminin*, causerie par Mme G. Wagner. Entrée 1 fr.

Samedi 18 et Dimanche 19 mai:

NEUCHATEL: Aula de l'Université. XXIX^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. (Voir plus haut le programme détaillé).

Dimanche 19 mai:

GENÈVE: Soroptimist-Club, campagne la Marjolaine, près Chambésy. Dès 16 heures, réunion de printemps. Récitations par M. le prof. Baroz. Thé: 1 fr. 50.

Jeudi 23 mai:

LAUSANNE: Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, Studio d'émissions radiophoniques, 18 h. : *Enraciner l'enfant dans le passé*, causerie en français par Mme Hegg-Hoffet, Dr. en philosophie (Berne).

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 10, rue des Moulins, Genève.

ON CHERCHE
FAMILLES ET PENSIONS A LA CAMPAGNE
qui accueillerait pour un prix modéré des
MÈRES DE FAMILLE

pour séjours de 15 jours

Adresser les offres par écrit au Comité des Vacances pour Mères de Famille, 22, rue Etienne Dumont, Genève.

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes

rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde ; paraît en trois langues : français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses.

On s'abonne au Bureau Central du C.I.F., 112, rue du Commerce, Bruxelles ou chez Mme le Dr Renée Girod, 10, rue Charles Bonnet, Genève.

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de Mme V. Renaud
Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

SÉRÉ

Le pot : 0.20 cts.

de lait maigre, pour les personnes digérant difficilement les autres sortes de fromages.

LAITERIES RÉUNIES

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

Achetez les timbres-poste du Don National et de la Croix-Rouge

Timbre de 5 ct. : Monument Winkelried ;
timbre de 10 ct. : Monument de la bataille de Giornico ;
timbre de 20 ct. : Monument de la bataille de Calven ;
timbre de 30 ct. : Monument des Rangiers (1914-1918).

En vente dès maintenant jusqu'au 15 août

